	ECO	CONFORT	PRESTIGE	PREMIUM
HOSPITALISATION	H1	H2	H3	H4
Dans un établissement relevant de la loi hospitalière, public ou privé, con de jour », dite ambulatoire.	ventionné ou no	n conventionné, y c	ompris pour l'hospit	alisation
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires				
Participation forfaitaire	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires médicaux, chirurgicaux, obstétricaux (médecin n'ayant pas adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maitrisée)	100 %	150 %	200 %	200 %
Honoraires médicaux, chirurgicaux, obstétricaux (médecin ayant idhéré à un dispositif de pratique tarifaire maitrisée)	100 %	170 %	220 %	500 %
Etablissements conventionnés ou non conventionnés				
Frais de séjour, salle d'opération	100 %	125 %	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière - sauf affections psychiatriques	50 €/jour	65 €/jour	Frais réels	Frais réels
Frais d'accompagnant (hors restauration)		25 €/nuit	Frais réels	Frais réels
SOINS COURANTS	S1	S2	S3	S4
Honoraires paramédicaux				
Auxiliaires médicaux	100 %	125 %	180 %	200 %
Honoraires médicaux				
Consultations, visites généralistes et spécialistes, actes techniques nédicaux, actes de chirurgie en cabinet médical, actes d'imagerie et d'échographie (médecin n'ayant pas adhéré à un dispositif de pratique arifaire maitrisée)	100 %	125 %	140 %	200 %
Consultations, visites généralistes et spécialistes, actes techniques nédicaux, actes de chirurgie en cabinet médical, actes d'imagerie et d'échographie (médecin ayant adhéré à un dispositif de pratique arifaire maitrisée)	100 %	145 %	160 %	300 %
Sages-femmes	100 %	125 %	180 %	200 %
Analyses et examens de laboratoire	100 %	125 %	180 %	200 %
Médicaments	100 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Matériel médical				
Ensemble des produits et prestations remboursables prévus à l'article 165.1 du code de la Sécurité sociale (petits et grands appareillages, prthopédie) hors optique et auditif	100 %	125%	195 %	250 %
rais de transport (hors hospitalisation)	100 %	125 %	130 %	150 %
Cure thermale (plafond par an et par personne assurée)		250 €	650 €	700 €
PREVENTION ET MEDECINES DOUCES (plafond par assuré et innée d'assurance)	G1	G2	G3	G4
Médecines douces (ostéopathes, étiopathes, chiropracteurs, acupuncteurs, diététiciens, psychologues)			100€	200 €
Objets connectés pour ma santé (tensiomètre, oxymètre de pouls, pracelet d'activité)	50€	50 €	50 €	100 €
/accins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Médicament et dispositif prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	50€	50 €	100€	150 €
OPTIQUE	01	O2	O3	04

ECO

CONFORT

PRESTIGE

PREMIUM

Equipements 100% Santé (Classe A)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Equipements de classe B ou mixtes				
Monture + 2 verres simples	100 €	200 €	300 €	420 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre complexe	150 €	250 €	350 €	520 €
Monture + 2 verres complexes	200 €	300 €	400 €	570 €
Monture + 1 verre simple + 1 verre très complexe	150 €	250 €	350 €	520 €
Monture + 1 verre complexe + 1 verre très complexe	200 €	300 €	470 €	610 €
Monture + 2 verres très complexes	200 €	300 €	470 €	750 €



	ECO	CONFORT	PRESTIGE	PREMIUM
Lentilles y compris lentilles non prises en charge par la Sécurité sociale (remboursement maximum par assuré et par année d'assurance)	100 €	100 €	400€	500€
Plafond global verres, monture et lentilles (par assuré et par année d'assurance)	300 €	300 €	650 €	800€
Prestation d'adaptation	100 %	100 %	100 %	100 %
Chirurgie réfractive (par œil, par assuré et par année d'assurance)			400 €	500 €
AIDES AUDITIVES	01	O2	О3	04
Remboursement maximum dans la limite d'un équipement par oreille par	période de 4 ans	S.		
Equipements 100% Santé (Classe I)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Equipements de classe II	100 %	200 %	300 %	500 %
Avantage fidélité sur les équipements de classe II à partir de la 4° année d'adhésion au contrat, par an et par personne assurée	50€	50 €	100€	150 €
DENTAIRE	D1	D2	D3	D4
Soins et prothèses 100% Santé	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Soins	125 %	125 %	140 %	200 %
Prothèses	125 %	150 %	300 %	400 %
Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale	125 %	150 %	300 %	400 %
Avantage fidélité sur les prothèses dentaires hors 100% Santé et l'orthondontie acceptée, à partir de la 4º année d'adhésion au contrat, par an et par personne assurée	50 €	50 €	100€	150 €
Actes hors nomenclature non prise en charge par la Sécurité sociale (remboursement maximum par assuré et par année d'assurance)				
Prothèse dentaire			150 €	200 €
Orthodontie			250 €	400 €
Piliers implantaires		100€	200€	300 €
mplant		400€	520 €	700 €
NATALITE	H1	H2	Н3	H4
Allocation pour un assuré exerçant une activité médicale ou paramédicale libérale exclusivement	150 €	500€	1 500 €	1 500 €
Dans tous les autres cas	150 €	250 €	500€	500 €

ECO

CONFORT

PRESTIGE

PREMIUM

4 formules: ECO, CONFORT, PRESTIGE et PREMIUM dont:

- 2 formules fixes: ECO (H1 + S1 + G1 + O1 + D1) et PREMIUM (H4 + S4 + G4 + O4 + D4)
- 2 formules modulaires : CONFORT et PRESTIGE avec les conditions suivantes :
 - obligation de choisir la garantie S2 ou S3 pour les « Soins Courants »,
 - libre choix pour les autres garanties : Hospitalisation (H1 à H4), Optique et Aides auditives (O1à O4), Dentaires (D1 à D4),
 - choix optionnel de la garantie « Prévention et Médecines douces » (G). Si elle est choisie, son niveau est obligatoirement identique à celui de la garantie « Soins courants » (S2 ou S3) (ex : garantie S2 choisie pour la garantie « Soins courants », la garantie « Prévention et Médecines douces » ne peut être que G2).

Point d'attention :

- Si le choix est la Formule CONFORT (H2 + S2 + O2 + D2), la garantie G2 « Prévention et médecines douces » est obligatoirement associée.
- Si le choix est la Formule PRESTIGE (H3 + S3 + O3 + D3), la garantie G3 « Prévention et médecines douces » est obligatoirement associée.
- Le niveau de garantie « Natalité » (H) suit toujours celui de la garantie « Hospitalisation » (H) (exemple: Si H1 choisi en « Hospitalisation »,
 H1 obligatoire pour « Natalité »).



Barèmes des prestations : contrat Renfort

Prestations garanties versées dans la limite de vos frais réels :

- quand les prestations sont exprimées en % de la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS), elles interviennent sur des postes dont votre régime obligatoire accepte la prise en charge et viennent en complément des prestations versées au titre de votre adhésion au Contrat UNIM Complémentaire Santé - Socle.
- quand les prestations sont exprimées en euros, elles vous sont versées au titre d'un forfait, par an et par assuré, qui s'ajoute à l'éventuelle part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire et à la part versée au titre de votre adhésion au Contrat UNIM Complémentaire Santé - Socle.

	PRESTIGE	PREMIUM
En option et en supplément d'une formule Prestige ou en Premium		
HOSPITALISATION		
Honoraires médicaux, chirurgicaux, obstétricaux (médecin n'ayant pas adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maitrisée)	200%	200%
Honoraires médicaux, chirurgicaux, obstétricaux (médecin ayant adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maitrisée)		
SOINS COURANTS		
Consultations, visites généralistes et spécialistes conventionnés ou non conventionnés, actes techniques médicaux, actes de chirurgie en cabinet médical, actes d'imagerie et d'échographie (médecin n'ayant pas adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maitrisée)		
Consultations , visites généralistes et spécialistes conventionnés ou non conventionnés, actes techniques médicaux, actes de chirurgie en cabinet médical, actes d'imagerie et d'échographie (médecin ayant adhéré à un dispositif de pratique tarifaire maitrisée)		
Sages-femmes Sages-femmes	200%	200%
Auxiliaires médicaux		
Analyses et examens de laboratoire		
Ensemble des produits et prestations remboursables prévus à l'article L 165.1 du code de la Sécurité sociale (petits et grands appareillages, orthopédie,) hors optique et auditif		
AIDES AUDITIVES		
Equipements de classe II	500 €	500 €
OPTIQUE	500.6	500.6
Chirurgie réfractive (par œil, par assuré et par année d'assurance)	500 €	500 €
DENTAIRE	500 €	500 €
Piliers implantaires + implant (par assuré et par année d'assurance)	500€	500€